



## PRÉFET DU CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 17 décembre 2020

#### COVID-19 : port du masque

Les indicateurs publiés par l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire confirment une forte dégradation de la situation sanitaire dans le département du Cher :

- **taux d'incidence de 191 / 100 000 habitants dans le Cher, pour une moyenne de 118 au niveau de l'ensemble de la région Centre-Val de Loire,**
- **taux de positivité de 10,70 % dans le Cher, pour une moyenne de 6,70 % au niveau de la région.**
- **214 personnes sont décédées de la COVID-19 depuis le 1<sup>er</sup> septembre dans le Cher**

**Cette situation conduit Jean-Christophe BOUVIER, préfet du Cher, à rappeler les mesures sanitaires en vigueur jusqu'au 12 janvier inclus :**

**- obligation du port du masque pour les personnes de 11 ans ou plus sur l'ensemble des communes du Cher**

- sur les marchés et les fêtes foraines,
- dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement, des centres de formation, publics et privés,
- dans les espaces extérieurs des zones commerciales,
- dans les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et des gares.

**- obligation du port du masque sur l'ensemble du territoire de la commune de Bourges.**

Le préfet du Cher insiste sur l'importance et la nécessité de **respecter scrupuleusement les mesures de distanciation sociale et les gestes barrière** (se lever régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, éviter de se toucher le visage, respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades) **dans tous les déplacements extérieurs**. Si ces mesures ne peuvent être respectées, le port du masque s'impose.

**Ces mesures de prévention visent la protection de tous et notamment des personnes les plus fragiles.**

**Le début des congés et l'approche des fêtes ne doivent pas faire oublier les mesures barrière. Le préfet du Cher rappelle que chacun d'entre nous détient le pouvoir de faire reculer le coronavirus dans le département.**

#### Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX